

**CONVENTION DE COLLABORATION – 2015**  
**1<sup>ER</sup> SEMESTRE**

Entre : le CESAM, centre de formation, 24 avenue de Stalingrad, 21000 DIJON, représenté par Madame Armelle GILLET, Directrice,  
et : le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Dijon, 11 rue de l'Hôpital à Dijon, représenté par son Président en exercice dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 10 février 2015, lui-même représenté par Madame Françoise TENENBAUM, sa Vice-Présidente,

**ARTICLE - 1**

Dans le cadre d'une action de socialisation et développement de l'autonomie pour des habitantes du quartier Balzac, le CESAM animera un atelier sociolinguistique.  
Il s'agira de travailler sur l'expression écrite et orale à travers la découverte de l'environnement social et culturel.

**ARTICLE - 2 : DEROULEMENT**

▶ du 15 janvier 2015 au 25 juin 2015 (à l'exception des vacances scolaires et jours fériés)  
à raison de 6 heures hebdomadaires : lundi 14 h → 17 h/ jeudi 9 h → 12 h  
soit.....114 heures

**ARTICLE - 3 : COUT - MODALITES FINANCIERES**

La convention est prévue pour :

114 heures X 58 € de l'heure/groupe = **6 612 €**

Le règlement interviendra sur présentation de facture après exécution du service.

La présente convention pourra être reconduite par avenant sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2015.

Une attestation de formation individuelle sera établie pour chaque participante à l'issue de l'action.

Fait à Dijon, le 10 février 2015, en double exemplaire

Pour le CCAS de la Ville de Dijon,  
Françoise TENENBAUM, Vice-Présidente

Pour le CESAM  
Armelle GILLET, Directrice générale



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "F. Tenenbaum", written over a horizontal line.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "A. Gillet", written over a horizontal line.